



## Préavis municipal sur le budget 2019 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2019 de la bourse communale présente un total de charges de frs. 2'041'679.- et un total de recettes de frs. 1'929,001.-. Il laisserait à la charge de l'exercice 2019 un excédent de dépenses de frs. 112'678.-. Les rentrées fiscales étant basées sur des estimations, nous pourrions espérer diminuer, voire annuler l'excédent de charges envisagé. Il est à noter que les budgets des différentes associations, sont toujours en augmentation et que l'impôt sur les personnes morales avec la nouvelle loi RIE 3 rend l'estimation des revenus difficile à prévoir.

### Commentaires généraux :

**Administration** – Les sommes portées au budget concernant le traitement du personnel administratif, ainsi que les charges en découlant, sont adaptées en tenant compte des montants du dernier exercice bouclé, soit 2017. Au chapitre « Achat machines, matériel d'exploitation et d'entretien » il est prévu frs 12'000.- pour le remplacement de la remorque nécessaire à l'entretien du village. Quant au chapitre « Honoraires et frais d'expertises », en plus des honoraires de la fiduciaire, env. frs 5'000.-, la somme de frs. 10'000.- prévue au budget 2018 est reportée sur le budget 2019, pour la création d'un SIT (Système d'Information du Territoire) communal.

**Impôts** – Les sommes portées au budget proviennent d'une estimation prudente, basée, pour les personnes physiques, des acomptes dû par les contribuables, des taxations déjà effectuées ainsi que de l'avancée (39%) des taxations. Concernant les personnes morales, la commune bénéficie d'un revenu exceptionnel de frs 6'702.- versé par le canton en guise de compensation pour l'entrée en vigueur de la RIE 3. Le taux communal d'imposition fixé à 66 reste inchangé suite à l'acceptation par le Conseil général en juin dernier, pour l'année 2019.

**Service financier** – Les montants concernant notre participation à la péréquation nous sont communiqués par le Service des communes et sont basés sur les comptes de l'année 2017. Notre participation prévue est de frs. 315'987.-, diminuée par des retours de frs 108'311.- et nous estimons devoir frs. 9'592.- dès réception du décompte final. Ce dernier montant étant calculé sur les revenus que nous prévoyons de recevoir.

**Bâtiments communaux** – Les montants indiqués sont les charges courantes nécessaires à un entretien satisfaisant des bâtiments communaux.

Le montant des amortissements obligatoires demeure inchangé à l'heure actuelle et se monte toujours à 63'100.- pour le bâtiment de la grange et de l'installation du chauffage. Le montant total des intérêts est de 20'710.- répartis sur le collège, les appartements du complexe communal, la grange et le chauffage. Le taux d'intérêt moyen concernant les bâtiments communaux est de 0.79 %. Un montant de frs. 7'000.- est porté au budget, un entretien pour un des appartements est à effectuer, dans le but d'optimiser l'isolation thermique (remplacement des fenêtres, etc.).

**Routes** – poste Routes, une réalisation définitive des chicanes de la route des Tuileries est devisée à frs 11'000.-

Un remplacement de l'éclairage public est estimé et porté au budget pour un montant de 15'000.-.

**EU/EC** – Un montant plus important est porté au budget à ce poste-ci, cela prend en compte la création des collecteurs traversant la parcelle 54.

**Protection civile** – La réorganisation de la protection civile, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un montant de 17.40/hab est porté au budget.

### **Sécurité sociale**

Le RADEGE+FADEGE 2019 se chiffre à frs. 70'300.-, contribution socle et prestations utilisées.

Pour 2019, la facture sociale du canton se monte à frs 817'485'000.- à charge des communes. La prévision de la facture sociale nous concernant se monte à frs 283'307.- que nous estimons se voir diminuer d'environ frs 5'000.- lors du calcul du décompte final.

**Service des eaux** – Nous avons tenu compte, dans les frs 30'000.-, de la hausse de ct 9 des tarifs de l'eau que nous achetons à l'ACRG.

Les amortissements tiennent compte des travaux effectués au réservoir ainsi que des intérêts liés à l'emprunt concernant ces travaux.

### **CONCLUSION**

Le budget 2019 de la bourse communale présente un excédent de dépenses de frs. 112'678.-.

Les chiffres présentés au budget 2019, représente une marge nette d'autofinancement de frs 102'822.-marge nette d'autofinancement nous permettant de garantir une bonne politique d'amortissement.

Au vu de ce qui précède, et malgré un excédent de charges de frs. 112'678.-, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2019 de la bourse communale tel que proposé.

Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 11 décembre 2018, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

### **DECIDE**

#### **1) D'accepter le budget 2019 de la bourse communale,**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



2

La Secrétaire :



C. Pavid